

LE RÈGLEMENT

Toute inscription au TREG® ENNEDI TRAIL 2022 implique l'acceptation tacite du règlement suivant.

Tous les concurrents sont également invités à lire avec attention les conditions générales de vente et notre politique de confidentialité accessibles sur le site www.le-treg.com

1.1 : ÉPREUVES

Le TREG ENNEDI TRAIL est une course par étapes empruntant des pistes en environnement désert. Le lieu du départ et d'arrivée de cette épreuve se situe au Tchad dans la région de l'Ennedi.

La distance totale de cette épreuve est d'environ 200 km pour environ 2400 mètres de dénivelé positif. Les étapes se situent au cœur du massif de l'Ennedi situé au nord est du Tchad.

Le TREG ENNEDI TRAIL se déroule en 5 étapes d'environ 40km en semi-autosuffisance alimentaire à allure libre, chacune en un temps limité avec des barrières horaires. La navigation se fait à partir d'un GPS (fourni par l'organisation).

Le départ de la 1ère étape sera donné le mardi 23 février à 07 h 00.

Le TREG ENNEDI TRAIL est organisé par la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION, en charge de la partie « Séjour & Course », en partenariat avec la société DPA VOYAGES en charge de la partie « Voyage ».

PROGRAMME :

Dimanche 20 février 2022

Départ de Paris en fin de matinée par vol régulier vers N'Djaména. Dîner et départ en bus privatisé pour Abéché.

Lundi 21 février 2022

Départ matinal d'Abéché en 4x4 pour rejoindre l'Ennedi. Arrivée sur le village du **TREG®** en fin d'après-midi. – Installation puis nuit au camp de base du **TREG®**.

Mardi 22 février 2022

Acclimatation - Vérifications technique et médicale – Formation GPS – Briefing de la course.

Mercredi 23 février au dimanche 27 février 2022

Étapes 1 à 4 dont une longue pour profiter d'une nuit ennedienne. Départ des étapes à l'aube pour éviter les chaleurs du milieu de journée. Les concurrents partiront vers les sites majeurs de l'Ennedi telle que la Guelta d'Archeï, l'Arche de la Lyre, l'Arche d'Aloba, la Guelta de Bachikélé ou l'Arche de l'Elephant.

Soirée de clôture le dimanche 27 février au soir.

Lundi 28 février 2022

Retour en 4x4 vers Abéché – Nuit en bivouac ou en hôtel rustique

Mardi 1er mars 2022

Départ matinal pour l'aéroport d'Abéché – Vol retour Chadia Airlines vers N'Djaména. Après-midi à l'hôtel - Dîner à N'Djaména – Transfert à l'aéroport vers 21h – Vol régulier de nuit vers Paris (pour ceux qui ont choisi un départ de Paris).

Mercredi 2 mars 2022

Arrivée à Paris à Roissy Charles de Gaulle à 6 h 00 du matin par vol Air France.

1.2 : PARTICIPATION

Le TREG ENNEDI TRAIL est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2003 ou avant, licenciée ou non, avec une expérience de trail moyenne distance (> 30 km) fortement conseillée.

Par mesure dérogatoire, les personnes nées entre 2004 et 2005, seront autorisées à participer à l'épreuve moyennant la signature par les parents d'une décharge stipulant expressément qu'ils prennent l'entière responsabilité de l'engagement du concurrent mineur à la course et qu'ils s'engagent à l'accompagner tout au long de l'épreuve.

1.3 : TRAIL AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle pour toutes les étapes du Treg Ennedi Trail. Sur le parcours, des zones de ravitaillement positionnées tous les 10 kilomètres environ sont approvisionnées en eau pour le remplissage des bidons ou poches à eau dans la limite de 3 litres/personne selon les zones de ravitaillement.

Chaque coureur doit veiller à disposer :

- au départ de chaque étape, de la quantité d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée de l'étape en autosuffisance alimentaire.
- au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant et ce avec un minimum de 2 litres d'eau embarqués.

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours.

Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

1.4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions climatiques de l'épreuve peuvent être difficiles (chaleur, vent...). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle.

Pour s'inscrire à TREG ENNEDI TRAIL, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum un trail moyenne distance de 30 km.

Un certificat médical de moins d'un an est demandé à tous les coureurs ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme) ou une épreuve d'effort selon les règles suivantes :

- ECG de moins de deux ans au départ de la course pour tous les coureurs inscrits ayant moins de 40 ans et pour tous les coureurs locaux, quel que soit leur âge ;
- Épreuve d'effort de moins de trois ans pour tous les coureurs inscrits et qui ont plus de 40 ans.

Le certificat médical et l'ECG (électrocardiogramme) devront être envoyés à Isabelle Paucot, dernier délai le 1^{er} Février 2022, par mail à i.paucot@le-treg.com. Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée et les droits d'inscription perdus.

De plus, les coureurs devront emmener dans leur bagage les originaux, ou une copie COMPLÈTE des documents (ECG / épreuve d'effort) pour les présenter au briefing médical individuel.

1.5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation aux différentes courses du TREG ENNEDI TRAIL entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement publié par l'organisation, consultable sur le site Internet www.le-treg.com.

1.6 : NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

Pour sa 5ème édition, le nombre de concurrents engagés sur les épreuves du TREG ENNEDI TRAIL est limité à 50 personnes, coureurs et accompagnants compris.

1.7 : INSCRIPTION

Les inscriptions des coureurs sont possibles en individuel et des inscriptions d'accompagnants sont également possibles.

Il est précisé que l'événement ne pourra se dérouler que s'il y a au moins 20 concurrents inscrits au départ de Paris.

Le montant de l'inscription est indiqué ci-dessous et est différent selon que l'on parte de Paris ou que l'on rejoigne l'équipe à N'Djaména :

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Départ de PARIS

PRIX TOTAL : 3 200 € (forfait « Voyage » de 700 € et un forfait « Séjour & Course » de 2 500 €).

Échéancier :

À l'inscription :	1 250 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 20 Janvier 2022 :	700 €	Par chèque ou virement à l'ordre de DPA Voyages
Au 15 Février 2022 :	1 250 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Départ de N'DJAMENA

PRIX TOTAL : 2 500€ (forfait « Séjour & Course » de 2 500 €).

Échéancier :

À l'inscription :	1000 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 20 janvier 2022 :	700 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 15 Février 2022 :	800 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

NB : des conditions spéciales de paiement sont possibles sur demande auprès de l'organisation à concurrents@le-treg.com pour des inscriptions avant le 31 décembre 2021.

LE PRIX D'INSCRIPTION COMPREND :

- les vols Paris – N'Djaména régulier, aller et retour pour les inscrits au départ de Paris ;
- aucun vol pour les inscrits au départ de N'Djaména ;
- la participation au TREG ENNEDI TRAIL ;
- tous les repas pendant la semaine hormis votre alimentation pendant la course ;
- tous les transferts routiers pendant le voyage au Tchad
- l'hébergement pendant les transferts et au Tchad ;
- les visites des sites ou le suivi de la course quand le concurrent n'est plus en course ;
- les GPS pour la navigation ;

- l'Adhésion à la convention d'assurance souscrite par l'organisateur pour une assurance « Rapatriement & Assistance médicale » (voir Art. 26) ;
- l'Assurance Responsabilité Civile de l'organisation ;
- une dotation spéciale pour tous les finishers du TREG ENNEDI TRAIL
- une dotation souvenir pour tous les participants à l'événement

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- les tests COVID nécessaires pendant tout le voyage
- les frais personnels ;
- l'acheminement du concurrent vers l'aéroport de départ à Paris ;
- ce qui n'est pas compris dans l'inscription.

Les inscriptions d'accompagnants de coureurs sont aussi possibles selon des conditions spécifiques. Ils pourront à leur choix suivre la course ou bien visiter les sites du parcours.

Les pages suivantes présentent les tarifs et conditions d'inscription des accompagnants.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Départ de PARIS

PRIX TOTAL : 2 400€ (forfait « Voyage » de 700 € et un forfait « Séjour » de 1 700 €).

Échéancier :

À l'inscription :	1000 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 20 Janvier 2022 :	700 €	Par chèque ou virement à l'ordre de DPA Voyages
Au 15 Février 2022 :	700 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Départ de N'DJAMENA

PRIX TOTAL : 1 700€ (forfait « Séjour & Course » de 2 500 €).

Échéancier :

À l'inscription :	600€	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 20 janvier 2022 :	600€	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 15 Février 2022 :	500€	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

LE PRIX D'INSCRIPTION COMPREND :

- le vol Paris – N'Djaména aller et retour pour les inscrits au départ de Paris ;
- aucun vol pour les inscrits au départ de N'Djaména ;
- tous les transferts routiers pendant le voyage au Tchad
- tous les repas pendant la semaine
- l'hébergement pendant les transferts au Tchad ;
- les visites des sites ou le suivi de la course ;
- l'Adhésion à la convention d'assurance souscrite par l'organisateur pour une assurance « Rapatriement & Assistance médicale » (voir Art. 26) ;
- l'Assurance Responsabilité Civile de l'organisation ;

- une dotation spéciale pour tous les participants

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- les tests COVID nécessaires pendant tous le voyage
- les frais personnels ;
- l'acheminement du concurrent vers l'aéroport de départ à Paris ;
- ce qui n'est pas compris dans l'inscription.

Les pré-inscriptions se font en ligne à partir du 1^{er} décembre 2021 sur le site Internet de l'épreuve www.le-treg.com et la fin des inscriptions est fixée au 10 Février 2021 si le nombre maximal de participants n'est pas atteint.

Les documents nécessaires à l'inscription que vous avez choisie (coureur et/ou accompagnant) devront être dûment complétés et renvoyés par courrier à l'adresse :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION

5 avenue Marmontel

92500 RUEIL MALMAISON

Ils pourront être téléchargés sur www.le-treg.com

Les paiements se font par virement aux coordonnées bancaires suivantes :



CAISSE D'ÉPARGNE

CE ILE DE FRANCE

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	00600	08000891719	39	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>rv/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5006	0008	0008	9171	939
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Intitulé du compte **TAO**

RUEIL MALMAISON CENTRE

8 BIS RUE DE MAUREPAS

92500 RUEIL MALMAISON

TEL : 01.71.09.61.21

5 AV MARMONTEL

92500 RUEIL MALMAISON

ou par chèque, envoyé par courrier à l'adresse suivante :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION

5 avenue Marmontel

92500 Rueil Malmaison

Les paiements du « Forfait Voyage » peuvent se faire par virement ou par chèque auprès de notre partenaire DPA VOYAGES à l'adresse suivante :

DPA VOYAGES

La Gaumerie

24380 Grun Bordas

BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
D'UN POINT A L'AUTRE SAS ALTEA TRIPS				
LIEU DIT LA GAUMERIE 24380 GRUN BORDAS				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1090 7002 8036 0218 2736 718		BIC (Bank Identification Code) CCBPFRPPBDX		
Code Banque 10907	Code Guichet 00280	N° du compte 36021827367	Clé RIB 18	Domiciliation/Paying Bank BPACA PERIGUEUX

Le certificat médical devra être adressé à l'organisation au plus tard le 1^{er} Février 2022 à l'adresse mail suivante : i.paucot@le-treg.com

ou à l'adresse postale :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Une confirmation de bonne prise en compte de votre inscription vous sera adressée par mail ainsi que la bonne prise en compte définitive de celle-ci lorsque vous vous serez acquitté de toutes les échéances de paiement.

Nous vous invitons à consulter nos conditions générales de vente accessibles sur le site www.le-treg.com.

1.8 : PARRAINAGE

Il est possible de parrainer d'autres concurrents en les faisant s'inscrire grâce à vous. Pour chaque parrainage confirmé dont vous êtes l'initiateur, une déduction de 100 € sur votre prochaine échéance sera appliquée (ou un remboursement de 100 € vous sera consenti si vous avez tout réglé au moment du parrainage).

Un parrainage confirmé est acquis lorsque le concurrent parrainé a réglé la première échéance de son inscription. Vous pouvez parrainer autant de concurrents que vous le souhaitez et cette déduction est cumulative. Chaque parrainage devra être formalisé par une fiche de parrainage renseignée et signée par le coureur parrainé.

1.9 : ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre participation au TREG ENNEDI TRAIL, vous devrez en informer TRAIL AFRICA ORGANIZATION par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

La date de réception de la lettre par TRAIL AFRICA ORGANIZATION sera retenue comme date d'annulation pour le calcul des frais d'annulation.

En cas d'annulation, des frais d'annulation vous seront comptabilisés selon le barème suivant :

- avant le 31 décembre 2021, les frais d'annulation seront de 80 €
- entre le 1^{er} janvier 2022 et le 20 janvier 2022, les frais d'annulation seront de 600 €
- entre 30 et 21 jours du départ, les frais d'annulation seront de 35 % du montant de l'inscription
- entre 20 et 14 jours du départ, les frais d'annulation seront de 50 % du montant de l'inscription
- entre 13 et 5 jours du départ, les frais d'annulation seront de 75 % du montant de l'inscription
- à moins de 5 jours du départ, les frais d'annulation seront de 100 % du montant de l'inscription

Les dossards sont personnalisés et non cessibles. Aucun échange de dossard n'est possible.

1.10 : ÉQUIPEMENT POUR LE TRAIL

1.10.a : POUR LES PARTICIPANTS AU TREG ENNEDI TRAIL

CES MATÉRIELS SONT À FOURNIR PAR LE COUREUR :

Obligatoire (contrôle inopiné tout au long du parcours) :

- sac à dos ;
- poche à eau et/ou gourde ;
- lunettes de protection solaire ;
- couvre-chef (casquette, bandana...)
- coupe-vent à la taille du coureur ;
- miroir de signalisation 6 cm de diamètre ;
- un sifflet ;
- lampe frontale et pile de rechange ;
- 1000 calories d'alimentation au départ de chaque étape.

Ainsi que le pack médical concurrent obligatoire composé de :

- pansements (Méfex, ou Elasto, ou pansement adhésif type Urgo) ;
- un désinfectant (type Biseptine ou Bétadine Dermique) ;
- 1 bande élastique pour strapping de 1,50 mètre sur 6 ou 8 cm ;
- paracétamol (type Doliprane) : 5 comprimés de 1 g ;
- antispasmodique (type Spasfon) : 6 comprimés ;
- antidiarrhéique (type Tiorfan) : 6 gélules ;
- antivomitif : (Priméran ou Vogalène ou Motylioc) : 6 comprimés
- crème solaire ;
- 1 couverture de survie 2,20 m x 1,40 m ;

Il est par ailleurs conseillé de s'équiper de :

- 1 paire de ciseaux ;
- 1 tube de crème contre les brûlures (crème hydratante) ;
- 1 tube de Vaseline ou Bépanthène (pour les parties irritées) ;

- 1 tube de VIT A (pour sécheresses des muqueuses, lèvres, nez) ;
- 5 pipettes de sérum physiologique (pour le sable dans les yeux).

MATÉRIEL FOURNI PAR L'ORGANISATION :

- un GPS portable avec piles de rechange (à rendre après l'épreuve) ;
- eau fourni sur les PC's ;

1.10.b : POUR TOUS LES PARTICIPANTS AU VOYAGE DANS L'ENNEDI

CES MATÉRIELS SONT À FOURNIR PAR LE COUREUR :

- lampe frontale ;
- crème solaire ;
- lunettes de protection solaire ;
- couvre-chef (casquette, bandana...)
- une polaire ou équivalent.

1.11 : CERTIFICAT MÉDICAL

La participation à l'une des épreuves du TREG ENNEDI TRAIL, épreuve en environnement inhabituel nécessite, en plus d'un entraînement adapté, une bonne santé au moment de votre participation.

Un certificat médical de moins d'un an est demandé à tous les coureurs ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme) ou une épreuve d'effort selon les règles suivantes :

- ECG de moins de deux ans au départ de la course pour tous les coureurs inscrits à la course ayant moins de 40 ans et pour tous les coureurs locaux, quel que soit leur âge ;
- 1 épreuve d'effort de moins de trois ans pour tous les coureurs inscrits et qui ont plus de 40 ans.

Le certificat médical et l'ECG (électrocardiogramme) devront être envoyés à Isabelle Paucot, dernier délai le 1^{er} Février 2022, par mail à i.paucot@le-treg.com. Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée et les droits d'inscription perdus.

De plus, les coureurs devront emmener dans leur bagage les originaux, ou une copie COMPLÈTE des documents (ECG / épreuve d'effort) pour les présenter au briefing médical individuel.

Il est important que vous preniez le départ du TREG ENNEDI TRAIL en parfaite condition physique car un mal latent peut s'aggraver fortement dans les conditions extrêmes de l'épreuve, et rendre encore plus difficiles les secours. Le concurrent s'engage à informer impérativement l'équipe médicale de tout problème de santé, même bénin, qu'il a rencontré.

1.12 : VÉRIFICATIONS TECHNIQUES ET MÉDICALES

Les vérifications techniques et médicales auront lieu le Mardi 22 février 2022 sur le lieu d'hébergement. Chaque concurrent devra présenter à l'organisation son équipement obligatoire à savoir son matériel pour la course et sa trousse médicale.

Tout coureur n'étant pas en possession de la totalité de son équipement obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision et sans remboursement des frais engagés.

1.13 : DOSSARDS

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

1.14 : BAGAGES COUREURS

Chaque concurrent amène son propre sac de voyage destiné à ses affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilette...) et le cas échéant le sac pour la course. Le poids total de vos bagages ne pourra pas excéder 20 kg pour votre sac principal et 5 kg pour votre bagage à main. Il est recommandé de ne pas y placer d'objets de valeurs. Les bagages sont sous la responsabilité des participants pendant toute la durée du séjour. Il est conseillé de ne rien laisser de visible dans sa yégué en particulier les téléphones portables.

1.15 : POSTES DE CONTRÔLE ET DE SECOURS

Sur le parcours, les coureurs devront obligatoirement passer aux points de contrôle (PC's) situés sur le parcours de chaque étape. Ces postes de contrôle permettront le ravitaillement en eau des concurrents (dans la limite de 3 litres /personne).

1.16 : SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Un médecin et un infirmier(ère) IADE spécialisés dans ce type d'épreuve seront présentes pendant toute la durée de l'épreuve. Un véhicule volant suivra la course avec le médecin à son bord en liaison téléphonique avec les PC's et sera en mesure d'intervenir au plus vite.

Les personnels de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés pour l'évacuation. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout coureur faisant appel à un médecin, une infirmière ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Le concurrent est conscient que dans le cas d'une extrême fatigue, son comportement et ses décisions peuvent être altérés. Il lui appartient de ne pas atteindre cet état. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable des conséquences de décisions absurdes ou inconséquentes du concurrent.

1.17 : CONDITIONS CLIMATIQUES

Températures moyennes en février : 30 °C la journée, 17°C la nuit.

1.18 : TEMPS MAXIMAL AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Un temps maximal pour réaliser la totalité du parcours est fixé pour chaque étape du TREG ENNEDI TRAIL et sera communiqué dans le road book de l'épreuve.

Ces temps maximaux seront définis pour qu'un marcheur endurant puisse boucler chaque étape.

Des heures limites de départ des PC's (barrières horaires) seront également définies et communiquées dans le RoadBook.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir d'un PC avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au PC).

L'organisateur se réserve le droit de déroger exceptionnellement à ces règles en cas de situation particulière (retard d'un concurrent par suite d'une aide apportée à un autre concurrent, conditions de courses spécifiques...).

Tout concurrent qui aura abandonné une étape ou qui sera mis hors course sera rapatrié en véhicule ou minibus vers le bivouac d'arrivée de l'étape dans des limites horaires que l'organisation ne peut garantir. Il lui sera attribué une pénalité horaire et pourra repartir sur les étapes suivantes du TREG ENNEDI TRAIL.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires.

1.19 : ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un PC. Il doit alors prévenir le responsable du PC, qui aura la charge d'organiser son rapatriement en véhicule vers le camp de base lorsque cela sera possible.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des coureurs arrêtés.

En cas d'abandon impératif entre 2 PC's nécessité par les conditions physiques ou mentales défailtantes du concurrent, celui-ci (ou un autre concurrent lui portant secours devra utiliser son téléphone portable qui aura été au préalable configuré pour permettre d'émettre ou recevoir des appels au Tchad.

1.20 : PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect du règlement (respect des sites, de l'éthique, les assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...).

Tout coureur n'étant pas en possession, lors d'un contrôle sur le parcours, de la totalité de son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

Une pénalisation minimum de 6 heures est appliquée pour tout autre manquement au règlement.

Le contrôleur prévient le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- port du dossard non conforme ;
- non présentation d'une pièce d'identité ;
- non allumage du GPS ;
- arrêt volontaire du GPS ;
- non respect des consignes données par le PC ;
- utilisation d'un moyen de transport ;
- départ d'un PC au-delà de l'heure limite ;
- non pointage aux PC's ;
- non assistance à un concurrent en difficulté ;
- assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement ;
- non respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours ;
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage ;
- insultes, impolitesse ou menaces proférées à l'encontre de membre de l'organisation ou d'habitant de la région ;

- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve ;
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle antidopage.

1.21 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation d'un concurrent devra être formulée par écrit et adressée à l'attention du Directeur de Course dans les 12 heures après l'affichage des résultats provisoires.

1.22 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'une des épreuves du TREG ENNEDI TRAIL. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate.

1.23 : JURY D'ÉPREUVE

SE COMPOSE :

- de l'organisateur ;
- du directeur de la course ;
- du responsable de l'équipe médicale ;
- des responsables des PC's concernés ;
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Comité d'Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

1.24 : MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de contrôle, de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (vent, tempête, ...), les départs peuvent être reportés ou non selon la course concernée. L'organisation mettra tout en œuvre pour organiser les départs de chaque épreuve, même raccourcie, dans le respect de la sécurité des concurrents, quitte à basculer les coureurs d'une épreuve vers une autre. Sans solution, les courses peuvent être annulées.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter les épreuves en cours, voire de modifier les barrières horaires.

L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Comité d'Organisation.

1.25 : ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès d'une compagnie d'assurance pour garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants dans le cadre de ses événements.

L'organisateur fera bénéficier chaque coureur ou accompagnant d'une assurance Rapatriement et Assistance Médicale souscrite auprès d'un organisme tel que Mondial Assistance.

La convention d'assurance mentionnée ci-dessus sera fournie à chaque concurrent sur simple demande dès son inscription confirmée.

1.26 : ROADBOOK ET ORIENTATION SUR LE PARCOURS

Un descriptif détaillé du parcours est présenté au moment de la remise des dossards.

Il comprend les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les PC's (lieux de ravitaillements, de repos, postes de secours) ... Ce carnet sera donné, en un seul exemplaire, exclusivement aux inscrits.

Un GPS portable (avec piles de rechange) sera fourni à chaque coureur avec les waypoints intégrés du parcours qu'il conviendra de suivre. Une formation à l'utilisation de ce GPS sera donnée le mardi 22 février 2022 sur et autour du camp de base de l'événement. Le concurrent reconnaît connaître les principes d'utilisation d'un GPS de navigation adapté au Trekking s'engage à participer impérativement à la formation d'utilisation dispensée sur le camp de base. Les concurrents doivent impérativement allumer leur GPS avant le départ de la course et s'engagent à ne pas l'éteindre durant la course. Le concurrent s'engage à ne pas sortir volontairement du parcours de la course intégré dans le GPS et en particulier à ne pas prendre des raccourcis. Il pourrait mettre en jeu sa sécurité.

De même, le coureur s'engage à allumer son GPS et ne pas compter sur les autres concurrents pour le guider.

Le GPS portable devra être restitué impérativement à l'organisateur à l'arrivée de l'épreuve. Un chèque de caution de 250 € sera demandé afin de garantir la bonne restitution de ce matériel et sera encaissé s'il n'est pas rendu à l'issue de l'épreuve.

1.27 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis pour chaque épreuve. Les vainqueurs homme et femme de chaque course recevront un trophée et/ou un lot.

Les catégories classées sont :

- Espoir H & F
- Senior H & F
- Master 1 à 10 H & F

Le détail des récompenses pourra être communiqué sur demande au moment de la remise des dossards.

On entend par « Finisher » tous les participants figurant au classement général à l'issue de la dernière étape. Le classement de chaque étape sera réalisé sur la base du temps mis par le concurrent pour faire l'étape. Le classement général sera réalisé par le cumul des temps réalisés sur chaque étape et le vainqueur est celui qui a le cumul le plus petit. Un concurrent qui ne terminerait pas (ou qui serait hors délai) sera autorisé à prendre le départ de l'étape suivante mais se verra attribuer le temps maximal autorisé pour boucler l'étape plus une heure de pénalité pour chaque étape non terminée.

1.28 : DROIT À L'IMAGE

Par sa participation au TREG ENNEDI TRAIL, chaque concurrent autorise l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire :

- son nom,
- son image,
- sa voix
- et sa prestation sportive

dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce notamment sans que cette liste ne soit exhaustive :

- support papier (tirages des photographies),

- catalogues et éditions diverses, CDROM/DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus a ce jour,
- tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents a ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.),
- médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques),
- supports de communication interne,
- supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d’affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc...),
- supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.),
- intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Cette autorisation est valable pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque concurrent(e) garantit n’être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d’exploitation du droit à l’image est consentie à titre gratuit par chaque concurrent régulièrement inscrit.

Chaque concurrent qui ne souhaite pas accorder à l’organisation le droit à l’image ci-dessus mentionné, peut exprimer son refus par lettre simple à l’adresse :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION

5 Avenue Marmontel

92500 RUEIL MALMAISON

ou e-mail à l’adresse : jph.allaire@le-treg.com .

1.29 : C.N.I.L.

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à l’épreuve du TREG ENNEDI TRAIL, (inscription).

Elles font l’objet d’un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION et de l’agence D’UN POINT À L’AUTRE.

Conformément à l’article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification des données nominatives vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :

la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION

5 avenue Marmontel

92500 RUEIL MALMAISON

ou à l’agence :

D’UN POINT A L’AUTRE

La Gaumerie

24380 Grun Bordas